# Fiche d'examen de document

**FED-2 - 8 septembre 2026**

BTP Consultants

## N° d'affaire : C-ROCT-2026-20-313059

Construction d'un bâtiment et réhabilitation extension du bâtiment Bourneville - EPSM CAEN

15TER RUE SAINT-OUEN, 14000 CAEN

## Missions : L, P1, LE, AV, SEI, STI, HAND, TH, PH, PS

### Destinataire principal

EPSM CAEN
Fabien GOMEZ
15 ter rue Saint-Ouen, 14053 CAEN CEDEX 4
fabien.gomez@epsm-caen.fr

# Détail des avis

## TCE – « Tous Corps-d'Etats »

### S Avis n° FED-2-1

**Tous les ouvrages**
**Mission(s) : L, LE, AV, PS**

**Synthèse géotechnique (MLS) :**
(1) les fondations superficielles seules sont insuffisantes (contrainte admissible de 125 kPa insuffisante pour les descentes de charges estimées), orientant vers des pieux ou inclusions rigides ;
(2) la nappe est très proche du terrain naturel (1,3 à 2,2 m/TN) avec risque de remontée de nappe confirmé par GéoRisques ;
(3) les résultats des essais de laboratoire sont absents (version 2 du rapport annoncée) ;
(4) des investigations complémentaires sont requises pour la réalisation des pieux.

Le rapport G2 PRO devra traiter également l'extension (à l'Est et à l'Ouest) du bâtiment Bourneville.

**Complétude des sondages : à réaliser la reconnaissance des mitoyens (cuisine centrale + bâtiment Bourneville)**

**Vérification de l'agressivité des sols et des eaux vis-à-vis des bétons (classe d'exposition XA) : à confirmer en G2 PRO**

Etude géotechnique / CCTP du lot Prescriptions communes établi par la maîtrise d'œuvre en date du 07/07/2026 / reçu le 8 septembre 2026

## Signification des avis

**F** Favorable : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.

**D** Défavorable : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.

**S** Suspendu : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.

**SO** Sans objet : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.

**HM** Hors mission : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

## Responsable d'opération

Harold COTE
Agence Rouen
harold.cote@btp-consultants.fr

## Envoyé par

Nicolas SACQUET
Agence Rouen
nicolas.sacquet@btp-consultants.fr

